



Rachat et répartition suite vente d'un bien en indivision

Par **alicemo**, le **16/01/2008** à **20:26**

Ayant acheté un appartement avec mon compagnon en décembre 2003, nous nous sommes séparés il y a un an (février 2007).

D'un commun accord, j'ai conservé l'appartement en en assumant seule toutes les dépenses (crédit, charges de copropriété, taxe d'habitation, taxe foncière, assurance...)

Aujourd'hui je souhaite racheter la totalité de l'appartement, ou si ma situation ne le permet pas, le revendre à un tiers.

Comment calculer la part qui est due à mon ex sachant qu'il n'a pas participé aux frais pendant une année soit environ 1/4 de la durée ? (possibilité de lettre de reconnaissance de dettes pour en attester)